



NL/NL - N°281 – 2022/FF

**Le Secrétaire Général Adjoint
De la Fédération des Fonctionnaires**

À

**Monsieur le président du gouvernement de la
Nouvelle-Calédonie**

Objet : Dépôt de préavis de grève

Monsieur le Président,

J'ai le regret, par la présente, de déposer ce jour un préavis de grève, pour une grève qui se tiendra le **jeudi 21 juillet de 7h à 16H**, et qui concernera l'ensemble des professionnels de santé. La grève se fera sur plusieurs sites : l'antenne de la province Nord à Koné, l'antenne de la province des îles à Lifou, devant l'hôpital de Poindimié, devant le Médipôle, et devant le Gouvernement sur Nouméa

En effet, aujourd'hui notre système de santé est à bout de souffle et il semble difficile, voire impossible, de maintenir le même niveau de qualité de soin que l'on offrait jusque-là à la population calédonienne pour les mois à venir, et certainement à plus long terme.

De plus, nous ne pouvons plus garantir aux professionnels de terrain de bonnes conditions de travail, et il serait irresponsable de faire peser sur eux seuls la responsabilité de cette dégradation, car leur engagement et leur éthique, ne permettent plus de travailler ainsi.

Par grandes thématiques, le présent préavis est motivé par :

- La dégradation de l'offre de soins, conduisant à des drames qui auraient pu être évités,
- Une absence de politique PAYS de la santé,
- Un épuisement des professionnels en poste,
- Une pénurie de la quasi-totalité des professions de santé,
- Un manque d'attractivité pour les nouveaux professionnels et de réelles carences sur les formations locales,
- Un déficit de la politique de prévention,
- La nécessité de maintiens de l'offre de soins,
- Un travail sur une réserve sanitaire locale,

Maison des syndicats – Vallée du Tir – B.P. 820 – 98845 NOUMEA CEDEX
Tél. : (687) 27.35.32 – Fax 27.39.17 – e-mail : secretariat@lafede.nc

- La révision du système de gouvernance et une réelle politique de santé à l'échelle territoriale,
- La révision de l'ensemble des statuts des professionnels de santé,
- L'adoption en urgence du texte sur le temps de travail,
- la valorisation de l'IFPSS en lui accordant des moyens supplémentaires, afin de garantir des formations de qualité et être autosuffisant sur certains corps de métier,
- l'augmentation du quota des calédoniens pour le PACES
- La création du statut des infirmiers en pratique avancée.

Restant dans un esprit constructif et disposé à ouvrir le dialogue sur ces différentes revendications pendant la durée du préavis.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Secrétaire Général Adjoint
De la Fédération des Fonctionnaires**



LABENSKI Nicolas

Copie :

- *Madame et messieurs les présidents de province (Nord, Sud et Iles)*
- *Messieurs les directeurs des centres hospitaliers (CHT, CHS, CHN)*